

Assistant.e de Service Social

NIVEAU 6

Diplôme d'Etat délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Code RNCP : n° 37675

Nom du certificateur : Ministère chargé des Solidarités et ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Date d'enregistrement de la certification : 12 juin 2023

LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.¹

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L.411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

PRE-REQUIS

Être titulaire du baccalauréat ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV.

OBJECTIFS

Compétences à acquérir par bloc de compétences

- Domaine de compétences 1 – Intervention professionnelle en travail social
 - o Bloc de compétences 1 : Intervention sociale individuelle
 - o Bloc de compétences 2 : Intervention sociale collective
- Domaine de compétences 2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social
 - o Bloc de compétences 3 : Diagnostic social territorial
 - o Bloc de compétences 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial
- Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle en travail social

- Bloc de compétences 5 : Expression et communication écrite et orale
- Bloc de compétences 6 : Communication professionnelle en travail social
- Domaine de compétences 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
 - Bloc de compétences 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
 - Bloc de compétences 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

DUREE DE LA FORMATION

- PARCOURS COMPLET

La formation comporte 1740 heures de formation théorique et 1820 heures de formation pratique, répartie sur 3 année de formation, alternant temps de formation théorique à l'IRTS NA et temps de stage sur différents sites qualifiants.

- PARCOURS PARTIEL

Des parcours partiels peuvent être proposés à partir des textes officiels qui régissent la formation.

MODALITES DE FORMATION (THEORIQUES ET PRATIQUES)

- Les cours fournissent des apports théoriques et méthodologiques avec de modalités pédagogiques en « classe inversée » et des apports en enseignement distanciel via notre plateforme de formation à distance.

- les travaux dirigés : par la confrontation entre stagiaires et intervenants, ils permettent de vérifier l'appropriation de connaissances,

- les ateliers : ils articulent apports de connaissance et vérification de l'appropriation de capacité d'analyse. Les exposés de stagiaires font l'objet de débats et d'une appropriation collective.

Ces différentes modalités pédagogiques s'inscrivent dans une alternance théorie/pratique

Chaque module de formation doit être validé, par la réalisation de prestations écrites et/ou orales, pouvant s'appuyer sur les expériences observées et vécues lors des temps de formation pratique.

METHODES MOBILISEES

Il est désigné pour l'ensemble du cursus de formation un formateur référent pour chaque étudiant, il pour objectif principal de proposer un accompagnement individualisé et suivre ainsi l'évolution du parcours de professionnalisation de l'étudiant. Outre les enseignements au sein de chaque formation, des espaces de formation en inter-formations permettent d'acquérir des compétences communes visant à une culture globale de l'intervention sociale.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque bloc de compétence est validé par des épreuves de certification, elles comprennent :

- Domaine de compétences 1 – Intervention professionnelle en travail social
 - Bloc de compétences 1 : Intervention sociale individuelle - *présentation d'une intervention individuelle*
 - Bloc de compétences 2 : Intervention sociale collective - *présentation d'une intervention collective*

- Domaine de compétences 2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social
 - o Bloc de compétences 3 : Diagnostic social territorial – *présentation d'un diagnostic social territorial*
 - o Bloc de compétences 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial - *mémoire de pratique professionnelle*
- Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle en travail social
 - o Bloc de compétences 5 : Expression et communication écrite et orale - *élaboration d'une communication professionnelle*
 - o Bloc de compétences 6 : Communication professionnelle en travail social – *étude de situation*
- Domaine de compétences 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
 - o Bloc de compétences 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels - *contrôle de connaissances sur les politiques sociales*
 - o Bloc de compétences 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires - *note d'analyse d'une situation partenariale*

INDICATEURS

Taux de réussite : 89,5% à la session de juin 2023

Taux d'employabilité à l'issue de la formation : 91%

Apprentis :

Taux de réussite : 87,5 % à la session de juin 2023

Taux d'employabilité : 10 apprenants sortant sur 11 sont en emploi 7 mois après la formation

Taux de poursuite d'étude : non communiqué

TARIFS

Frais de sélection : 160€

Frais d'inscription et gestion de dossier : 513 €/an et 100 €/an de CVEC

Coût de la formation : 20 880€ pour les étudiants en situation d'emploi

Apprentis : En fonction du financeur

FINANCEMENTS

Le service financement de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux peut vous renseigner sur les modalités de financement possibles de cette formation.

Retrouvez les informations sur <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/financement/les-dispositifs-de-financement-selon-votre-statut>

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

65 places sont financées chaque année par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

30 places en apprentissage et formation continue

CALENDRIER D'ADMISSION

Lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi : Procédure Parcoursup

Salariés, professionnels, candidats en reconversion, ayant un financement et apprentis après la phase principale Parcoursup : <http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php> »

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent s'inscrire, en vue de passer l'épreuve d'admission, les candidats répondant aux conditions ci-après :

- a) Être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation,
- b) Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
- c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation

Tout candidat souhaitant entrer en formation doit réaliser un entretien de sélection de 25 min devant un jury constitué d'un professionnel et d'un formateur.

Comment candidater ?

Selon votre statut :

Sur le site Parcoursup <https://www.parcoursup.fr/>

Salariés, professionnels, candidats en reconversion, ayant un financement : en remplissant le dossier de candidature <http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php> »

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Chaque projet est individualisé et adapté à la situation en fonction du statut du candidat, de son admissibilité suite aux épreuves de sélection et du calendrier de la formation.

CONTACTS

Pour toute question relative à la formation :

contact.ass@irtsnouvelleaquitaine.fr

Pour toute question relative à l'apprentissage :

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr



Pour toute question relative aux conditions d'accès et à l'inscription aux épreuves d'admission :

05-56-84-20-47

admissions@irtsnouvelleaquitaine.fr